

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Patrice PANNETIER.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Convention de participation au projet SPÔTT (contrat de structuration de pôles touristiques territoriaux) Seine-Aval.

Le Bureau, légalement réuni le 20 décembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu les statuts de Versailles Grand Parc ;

Dans le cadre de l'appel à projet « Contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux » proposé par le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire au sein du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris-Ile de France a souhaité la mise en avant du territoire Seine Aval et a fédéré l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire autour de ce projet.

Les collectivités locales riveraines du bassin de la Seine à l'aval de Paris s'unissent pour valoriser leur patrimoine dans le but d'accroître leur fréquentation touristique par une offre diversifiée de qualité, et forger une image attractive pour stimuler leur essor économique.

Dans ce contexte, la CA Versailles Grand Parc a manifesté son intérêt et sa volonté pour soutenir et étendre ce projet mené par les acteurs de territoires porteurs de projets touristiques

structurants et organisés autour d'une stratégie partagée, sur le territoire de la ville Bougival et pour le compte de la ville de Bougival.

La contribution financière de la communauté d'agglomération s'élève à 1029 euros.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver la signature d'une convention avec la CCI Paris ;*
- 2) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les bons de commande et tous documents s'y rapportant ;*
- 3) *que M. le Directeur général des services et M. le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,
le 20 décembre 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services